ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Politique de l’éducation nationale

Question au Gouvernement n° 734

Texte de la question

POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Mme la présidente . La parole est à M. Roger Chudeau.

M. Roger Chudeau . Madame la ministre de l'éducation, nous souhaitons attirer votre attention sur trois rapports officiels publiés la semaine dernière.

Les deux premiers, qui portent sur l'enseignement primaire et l'éducation prioritaire, émanent de la Cour des comptes. Le troisième, qui analyse l’entreprise de subversion des Frères musulmans, provient de la direction nationale du renseignement territorial.

Tout d'abord, dans l’enseignement du premier degré, rien ne va plus. On peine à recruter des professeurs, qui sont mal payés et mal formés par l’université. La pédagogie qui y est suivie est délirante et l'organisation défaillante.

Le résultat est désastreux : 50 % des entrants en sixième savent à peine lire : ils traîneront ce handicap jusqu’à la fin de leur scolarité.

Ensuite, la politique publique d’éducation prioritaire concerne 20 % des élèves. Elle dure depuis plus de quarante ans alors que son concepteur, Alain Savary, avait souhaité qu’elle fût provisoire.

Or la Cour des comptes montre sans ambiguïté que l’éducation prioritaire est un échec. Les progrès attendus, notamment des dédoublements de classes réalisés à des coûts très élevés, sont microscopiques et non durables. Tout ça pour ça !

Enfin, le rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France » pointe l’entrisme de l’islamisme dans les écoles publiques et privées. Votre récente déclaration selon laquelle il n’y aurait pas de fichés S dans l’éducation nationale paraît lunaire dans ce contexte.

Ces trois rapports résonnent comme un réquisitoire contre des années d’immobilisme, d’anomie et de faux-semblants. Vous affirmiez faire de la jeunesse votre priorité, vouloir réformer l’éducation prioritaire, vous bombiez le torse en déclarant défendre la laïcité et les valeurs de la République, mais l’État lui-même vous dit que c'est un gigantesque échec, une mystification, un désastre.

Nous affirmons donc ici que vous avez abandonné, déconstruit, déstabilisé l’école de la République, pierre angulaire de notre contrat social et de la cohésion nationale.

M. Inaki Echaniz . Avec vous, ce sera pire !

M. Roger Chudeau . Votre responsabilité est immense, car elle engage l'avenir même de la nation.

Ma question est simple : allez-vous enfin ouvrir les yeux ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Élisabeth Borne, *ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche .* Vouloir évoquer tous ces sujets en deux minutes ne me paraît pas à la hauteur des défis qu'ils posent.

Tout d'abord, je vous rassure sur les rapports de la Cour des comptes qui font des constats déjà partagés et avancent des propositions dont la mise en œuvre est bien engagée.

Nous avons par exemple maintenu, dans le budget 2025, 4 000 postes dont la suppression était prévue, si bien que le taux d'encadrement dans l'enseignement primaire est historiquement haut, notamment au bénéfice des territoires ruraux.

M. Benjamin Lucas-Lundy . Mais quelle farce !

Mme Élisabeth Borne, *ministre d'État .* La réforme de la formation initiale de nos enseignants, qui portera ses fruits dès la rentrée 2026, permettra d'avoir, devant les élèves, des professeurs mieux préparés et mieux formés.

Quant à la politique d'éducation prioritaire, elle continuera tant que les difficultés persisteront. Je souhaite mener une politique efficace, qui tire le meilleur parti des moyens qui y sont consacrés. Je viens d'ailleurs de confier une mission d'évaluation à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, qui fera des propositions afin de faire évoluer la carte et les dispositifs déployés.

Enfin, nous sommes pleinement mobilisés dans la lutte contre l'islamisme radical.

Vous n'avez sans doute pas voté la loi du 24 août 2021 garantissant le respect des principes de la République et des exigences minimales de la vie en société, qui a, dans la continuité de la loi dite Gatel de 2018, conduit à renforcer les contrôles sur les établissements privés hors contrat.

Le plan que j'ai annoncé mi-mars, prévoit également de passer de moins de dix contrôles par an dans les établissements privés sous contrat, à 1 000 cette année – 500 sont d'ores et déjà en cours ou réalisés.

Nous nous préoccupons donc à la fois d'élever le niveau de nos élèves et d'assurer le respect des valeurs républicaines dans nos établissements, comme dans les établissements privés sous et hors contrat. Nous sommes parfaitement mobilisés, monsieur le député. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : M. Roger Chudeau
Circonscription : Loir-et-Cher (2e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 734
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QG734

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mai 2025
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 mai 2025